



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 19 MAI 2021

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du Vendredi 13 Mai 2022, s'est réuni le Jeudi 19 Mai 2022, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Pascal BARRET - Jean-Philippe PERIES
ARZON	: Roland TABART
BADEN	: Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY	: Pascal HERISSON
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN - Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT (départ à 19h10)
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LE BONO	: Yves DREVES
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET (départ à 19h00)
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
LOCQUeltas	: Michel GUERNEVE
MONTERBLANC	: Alban MOQUET
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN	: Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELLEN	: Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD (arrivée à 18h30)
SAINT-AVE	: Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS
SENE	: Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL - Anthony MOREL
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Christophe HAZO - Paulette MAILLOT
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - Anne LE HENANFF - François ARS - Christine PENHOUE - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGUE - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Simon UZENAT - Christian LE MOIGNE - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSIEN

Ont donné pouvoir :

ARRADON	: Lucile BOICHOT a donné pouvoir à Pascal BARRET
ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
ELVEN	: Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP	: Moran GUILLERMIC a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI a donné pouvoir à Christian SEBILLE
LE HEZO	: Guy DERBOIS a donné pouvoir à Anne TESSIER-PETARD
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT à partir de 19h
MONTERBLANC	: Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE a donné pouvoir à Alban MOQUET
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE a donné pouvoir à Yves BLEUNVEN
PLOEREN	: Gilbert LORHO a donné pouvoir à Bernard RIBAUD
SAINT-AVE	: Anne GALLO a donné pouvoir à Thierry EVENO
SARZEAU	: David LAPPARTIENT a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
SARZEAU	: Dominique VANARD a donné pouvoir à Corinne JOUIN DARRAS
SENE	: Sylvie SCULO Katy a donné pouvoir à CHATILLON-LEGALL

Affiché le 23/05/2022

Envoyé en préfecture le 23/05/2022

Reçu en préfecture le 23/05/2022

Affiché le

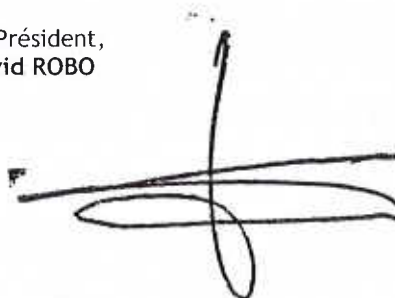
ID : 056-200067932-20220519-220519_DEL11-DE

THEIX-NOYALO : Danielle CATREVAUX a donné pouvoir à Christophe HAZO
VANNES : Mohamed AZGAG a donné pouvoir à Karine SCHMID
VANNES : Armelle MANCHEC a donné pouvoir à Monique Jean
VANNES : Laetitia DUMAS a donné pouvoir à Simon UZENAT

Absents :

MEUCON : Pierrick MESSEAGER

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a final upward stroke, positioned to the right of the printed name 'David ROBO'.

-11-

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 MAI 2022

DIRECTION ECONOMIE EMPLOI FORMATION INNOVATION

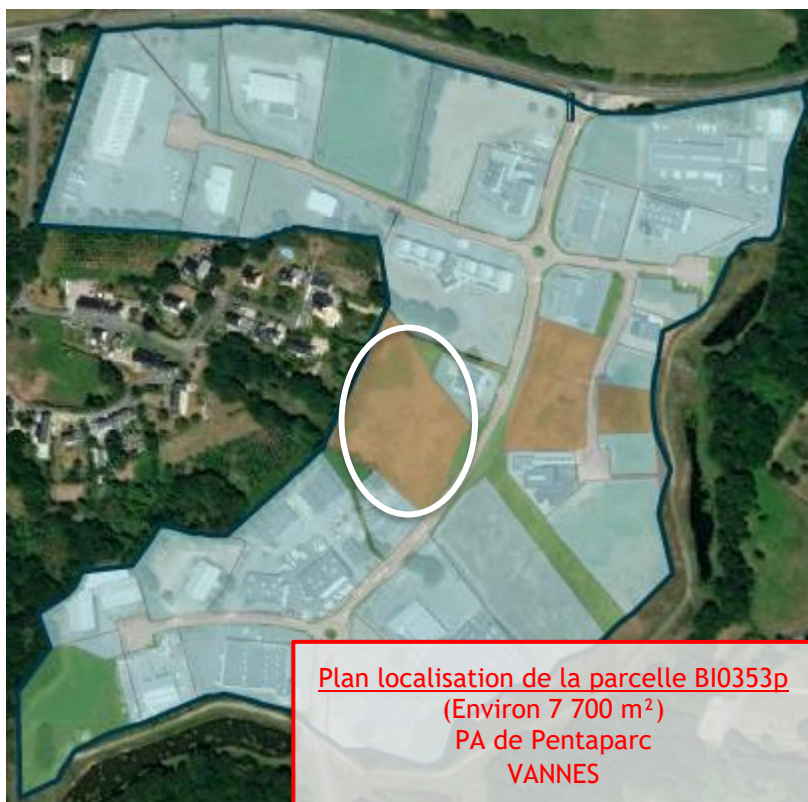
**VANNES / PENTAPARC
CESSION D'UN TERRAIN A LA SASU ID NUMERIQUE**

Monsieur Jean-Pierre RIVERY présente le rapport suivant :

Monsieur Frédéric ARNAUD, gérant de la SASU ID NUMERIQUE, sollicite l'acquisition de la parcelle cadastrée BI0353p située sur le Parc d'activités de Pentaparc, VANNES au prix de 32 € hors TVA sur la marge le m².

Ce terrain d'une surface totale de l'ordre de 7 700 m² permettrait l'édification d'un bâtiment d'environ 3326 m².

Cette mutation pourrait intervenir au prix de 32 € hors tva sur la marge le m² majoré d'une TVA sur la marge de 6,40 €/m², conformément à l'avis du Domaine ci-annexé en date 29 avril 2022.



Vu l'avis favorable du Bureau du 1^{er} avril 2022,

Il vous est proposé de :

- *décider de céder à la SASU ID NUMERIQUE, ou toute personne physique ou morale qui lui serait substituée dans la réalisation de ce projet, une surface d'environ 7 700 m² à prélever sur la parcelle cadastrée BI0353p située sur le Parc d'Activités de Pentaparc à VANNES ;*
- *décider que la cession de cette parcelle interviendra moyennant un prix de 32 € hors TVA sur la marge le m² majoré d'une TVA sur la marge à 6,40 €/m² ;*
- *confier la rédaction de l'acte devant authentifier cette mutation au notaire désigné par le vendeur ;*
- *décider que cette mutation sera réalisée dans un délai de 18 mois à compter de la date de la présente décision, soit avant le 19 novembre 2023. A défaut, Golfe du Morbihan - Vannes agglomération retrouvera la libre disposition du terrain ;*
- *décider que l'ensemble des frais afférents à la régularisation de ce projet sera à la charge de l'acquéreur ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

7300 - SD



Direction générale des Finances publiques

le 29/04/2022

Direction départementale des Finances Publiques du Morbihan

Pôle d'évaluation domaniale

35 Boulevard de la Paix

BP 510

56019 VANNES CEDEX

mél. : ddfip56.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

Le Directeur départemental des Finances publiques
du Morbihan

à

-

Monsieur le Président de GOLFE DU MORBIHAN
VANNES AGGLOMERATION - PIBS 2 - 30 rue Alfred
Kastler - CS 70206 - 56006 VANNES CEDEX

-

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Béatrice MOALIC

téléphone : 02 97 01 51 58

courriel : beatrice.moalic@dgfip.finances.gouv.fr

Réf. DS : 8308694

Réf. OSE : 2022_56260_24888_

AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

Désignation du bien :	Parcelle non bâtie cadastrée BI 353 d'une contenance de 7700m ² .
Adresse du bien :	Rue François Charles Oberthur en ZA de Pentaparc . , 56 000 VANNES
Département :	Morbihan (56)
Valeur vénale :	254 000 € HT marge de 10 %

Il est rappelé que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent sur délibération motivée s'écarter de cette valeur.

1 - SERVICE CONSULTANT

Golfe du Morbihan Vannes Agglomération

affaire suivie par : François Guyot

courriel : F.GUYOT@gmvagglo.bzh

Téléphone : 02 22 07 42 83

2 - DATE

de consultation : 30/03/2022

de réception : 30/03/2022

de visite : néant

de dossier en état : 30/03/2022

3 - OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Cession d'un terrain à bâtir à la SASU ID NUMERIQUE pour l'implantation d'un bâtiment de 3 326 m² dont 2 520 m² d'atelier et 806 m² de bureaux, avec la possibilité d'une extension future de 280 m², pour l'implantation du siège social de la SASU ID NUMERIQUE et le développement de son activité de commerce de matériels d'impression et de découpe numérique grand format ainsi que les services (installation, formation, maintenance) et consommables associés (encres et supports/médias).

4 - DESCRIPTION DU BIEN

Parcelle cadastrée section BI 353 d'une contenance totale de 11 352 m²€ située Rue François Charles Oberthur en ZA de Pentaparc .

La portion cédée est de 7 700m² environ à préciser par un géomètre expert.

Toute viabilisation à proximité.



5 – SITUATION JURIDIQUE

Propriétaire : Golfe du Morbihan Vannes Agglomération

Situation locative : évaluation libre d'occupation.

6 - URBANISME – RÉSEAUX

Zone U1 du PLU de la commune approuvé le 04/04/2022.

7 - DATE DE RÉFÉRENCE

Sans objet.

8 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale du bien immobilier est estimée à 254 000 € HT pour 7700m² cédés (marge d'appréciation 10 %)

9 - DURÉE DE VALIDITÉ

Un an

10 - OBSERVATIONS

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

La présente estimation est réalisée sur la base des éléments en possession du service à la date du présent avis.

Une nouvelle consultation du Pôle d'évaluation domaniale serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus ou si les règles d'urbanisme ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Pour le Directeur départemental des Finances
publiques
et par délégation,



Béatrice MOALIC
Inspectrice

Envoyé en préfecture le 23/05/2022

Reçu en préfecture le 23/05/2022

Affiché le

ID : 056-200067932-20220519-220519_DEL11-DE